



Compte rendu du conseil municipal du 5 juin 2012

Présents : ADELL JM - BARDOU G – BEDOS D – BONVALET D – CAZENAVE M - GUILHAUMON JM – MARTIN S - MARZA I - PIOCH JL- REVEL M

Absents excusés représentés :

JAFFUEL C procuration à BEDOS D
MARTIN Raymond procuration à PIOCH JL

Absents : BERRETTE S – ESTEBAN P – GOUTY M

Monsieur le Maire soumet au vote les comptes rendus des conseils du 28 mars 2012 et 13 avril 2012. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces comptes rendus.

I DM N° 1 : Budget de la commune 2012 : Modification de l'affectation du résultat 2011

Monsieur Bedos propose au conseil municipal d'établir une décision modificative (DM N° 1) sur le budget de la commune 2012, pour modifier l'affectation du résultat 2011.

En effet, il avait été affecté l'intégralité de l'excédent de fonctionnement de 164 302.93 € de la manière suivante :

- 100 000 € en recettes de fonctionnement
- 64 302.93 en recettes d'investissement

Le percepteur nous a demandé d'affecter les 164 302.93 € en recette d'investissement car la section d'investissement est déficitaire.

Vote à l'unanimité.

II DM N° 2 : BUDGET SPEA 2012

Monsieur le Maire propose au conseil de faire une décision modificative (DM) sur le budget du SPEA 2012 pour régler la facture des travaux d'électricité du forage d'un montant de 18 600.19 €.

Cette dépense était prévue au compte 23, le percepteur nous a demandé de la régler au compte 21 pour un montant de 18 600.19 €.

Vote à l'unanimité.

III Indemnisation du personnel communal pour les élections

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de rémunérer le personnel communal ayant effectué des travaux supplémentaires pour les consultations électorales au prorata des heures effectuées au taux du dimanche et jours fériés

Vote à l'unanimité.

IV Emplois saisonniers pour l'été

Monsieur le Maire dit au conseil qu'il a reçu cette année 10 candidatures. Pour permettre l'embauche de tous ces saisonniers, il propose de les prendre 2 semaines à 16 h hebdomadaires, rémunérés au SMIC.

Vote à l'unanimité.

V Cadeau départ en retraite des employés communaux

Monsieur le Maire dit au conseil que le percepteur a demandé une délibération pour régler la facture de Passion Voyage d'un montant de 300 € par agent pour le départ en retraite de Monsieur Jean-Michel Garel et Henri Pérez.

Vote à l'unanimité.

VI Rapport de l'eau et de l'assainissement 2011

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du rapport de l'eau et de l'assainissement 2011. L'eau est de bonne qualité confirmée par l'ARS (Agence régionale de santé). Le rendement du réseau est satisfaisant à 90 %.

Les rejets de la station d'épuration en sortie sont de bonne qualité. Il y a une bonne répartition des boues et un bon développement des roseaux et un problème d'introduction d'eaux parasites. Un diagnostic va être réalisé sur le réseau d'assainissement.

Vote à l'unanimité.

VII Intercommunalité

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 6 juillet 2011, il avait émis un avis défavorable à la fusion de la communauté de communes Coteaux et Châteaux avec la communauté de communes du Faugères et la communauté de communes Framps 909 (Magalas) et un souhait de rattachement de notre commune avec la communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour les motifs suivants : bassin de vie, proximité géographique, économique, carte scolaire, rattachement au SICTOM de Pézenas, MLI, liaisons routières.

Monsieur le Maire dit au conseil que par arrêté préfectoral du 13 mars 2012, le préfet a déterminé le projet du périmètre de la nouvelle communauté des communes à savoir : la fusion de la communauté de communes Coteaux et Châteaux avec la communauté de communes du Faugères et la communauté de communes Framps 909 (Magalas).

Il dit au conseil qu'il doit se prononcer sur ce périmètre dans un délai de 3 mois, soit avant le 13 juin 2012 et propose suite au refus de la communauté d'Agde :

- d'émettre un avis défavorable à la fusion de la communauté de communes Coteaux et Châteaux avec la communauté de communes du Faugères et la communauté de communes Framps 909 (Magalas).

- de demander à Monsieur le Préfet le maintien du périmètre actuel de notre communauté Coteaux et Châteaux.

Monsieur Bedos précise que l'étude de fusion sur la communauté future n'est pas encore terminée à ce jour, et que le préfet nous demande malgré tout de nous prononcer avant le 13 juin 2012.

Monsieur Stéphane Martin demande de préciser sur la délibération que la commune souhaitait être rattachée avec la communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour les motifs suivants : bassin de vie, proximité géographique, économique....

Vote à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 19 h 30